



APPROBATION : 30 juin 2016
MODIFICATION :



Plan Local d'Urbanisme

3 **Projet d'Aménagement
et de Développement Durables**

La Grand' Croix est une commune urbaine installée dans la vallée du Gier.

En 2010, le territoire communal est occupé à 55% par des espaces urbanisés, à 26% par des espaces agricoles et à 19% par des espaces boisés et naturels ¹.

La population, stable depuis plus de 25 ans, compte un peu plus de 5.000 habitants en 2012.

Pour les années à venir, les enjeux de développement s'inscrivent à la fois dans la continuité, à travers la poursuite de l'action de renouvellement urbain, et dans la rupture, avec la limitation de l'urbanisation résidentielle sur le coteau.

Dans cette perspective, le projet d'urbanisme pour le territoire de La Grand' Croix (PADD) s'organise autour des orientations suivantes :

- Maintenir la dynamique urbaine et économique
- Modérer la consommation d'espace et lutter contre l'étalement urbain
- Permettre une meilleure organisation des déplacements
- Préserver les éléments de paysage et de patrimoine qui font l'identité de la commune
- Prendre en compte les risques, les contraintes et les ressources.

¹ D'après image satellite SPOT THEMA 2010

Maintenir la dynamique urbaine et économique

- Poursuivre le développement de la commune en tenant compte des documents de cadrage supra-communaux et notamment du Programme Local de l'Habitat :

- en visant l'objectif de créer jusqu'à 300 logements nouveaux dans la décennie à venir, permettant le renouvellement de la population et le maintien des équipements communaux
- en proposant une offre de logements diversifiée, répondant aux besoins des ménages d'une commune urbaine
- en orientant la production de ces logements vers le centre-ville, les faubourgs et les noyaux bâtis équipés

- Poursuivre la requalification urbaine engagée depuis 25 ans dans le centre-ville linéaire et ses faubourgs :

- permettre le renouvellement de l'îlot central situé à l'articulation entre la rue Jean Jaurès, la place du Général de Gaulle et la rue Pétrus Tourton
- anticiper la création d'une halte ferroviaire de proximité qui serait située dans le centre-ville

- Renforcer la dynamique du centre-ville :

- veiller à maintenir un bon niveau d'équipements et de services à la population
- favoriser le maintien des commerces de proximité dans le périmètre du centre-ville (en agissant sur le stationnement, l'aménagement des espaces publics en faveur des piétons ...)
- proposer une offre de logements diversifiée

- Soutenir la dynamique économique, en autorisant exclusivement des activités industrielles et artisanales dans les zones d'activités existantes

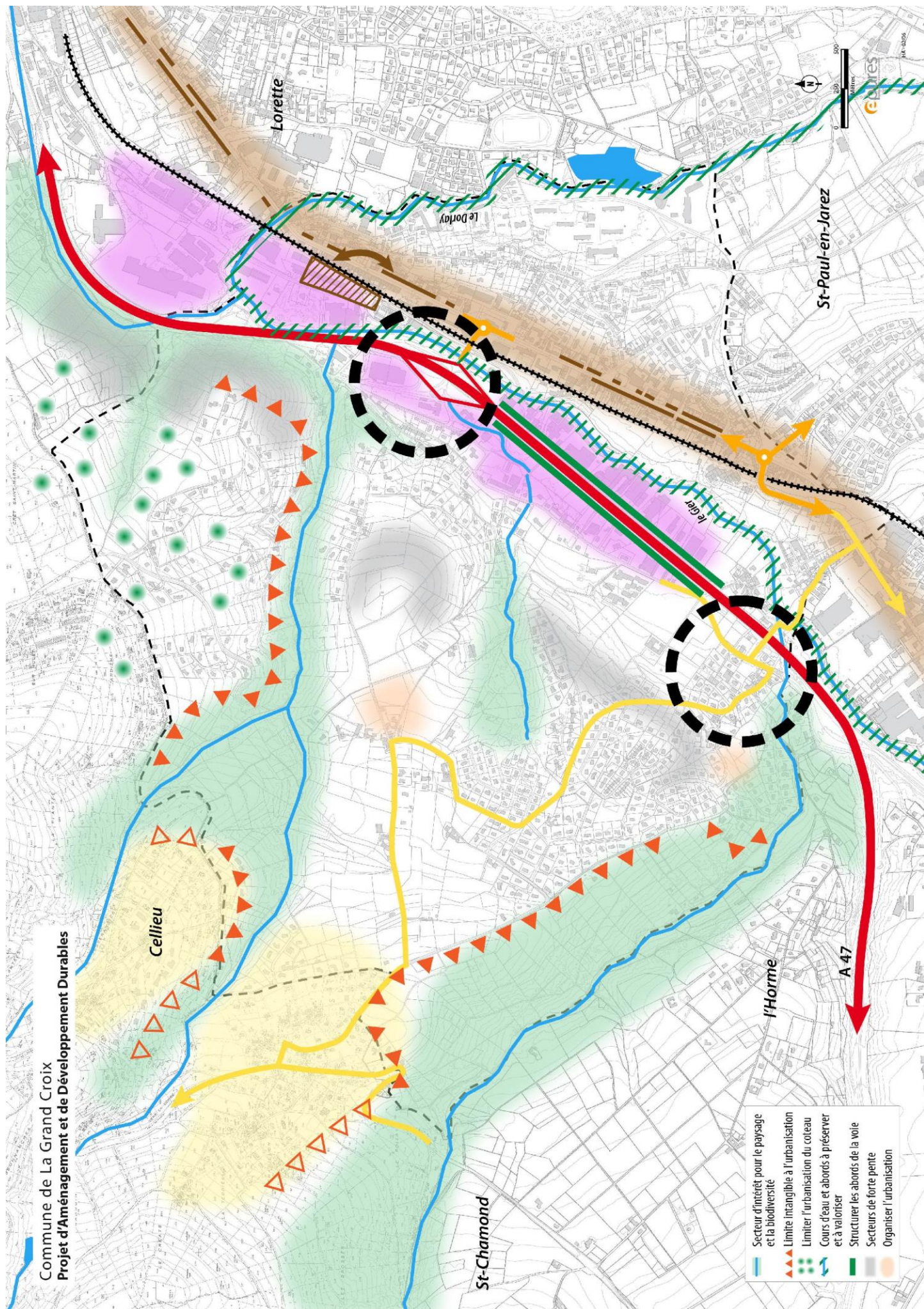
- Favoriser le développement des services numériques, notamment en enrichissant le site Internet de la commune.

Modérer la consommation d'espace et lutter contre l'étalement urbain

- Renforcer en priorité l'urbanisation des espaces déjà bâtis ou équipés par les réseaux, et les moins excentrés
- Poursuivre la requalification du centre-ville, en tenant compte du projet de halte ferroviaire
- Restreindre l'urbanisation résidentielle des secteurs de coteau les plus éloignés des services
- Privilégier un habitat moins consommateur d'espace que le modèle pavillonnaire
- Réduire la surface totale des zones potentiellement constructibles de l'ordre de 32 hectares par rapport au précédent document d'urbanisme de la commune
- Afin de répondre aux besoins en logements, et compte tenu des potentialités de densification du tissu urbain, limiter le prélèvement de surfaces potentiellement urbanisables à 3 hectares sur les espaces agri-naturels.

Permettre une meilleure organisation des déplacements

- Prendre en compte le renforcement des transports en commun :
 - Anticiper l'insertion urbaine d'une potentielle halte ferroviaire TER de proximité
 - Prévoir un pôle d'échange multimodal près du centre-ville et facilement accessible pour les transports collectifs (bus et TER), le co-voiturage et les piétons
- Maintenir des possibilités d'aménagement des carrefours conflictuels en entrée de ville
- Prendre en compte les besoins de stationnement dans le centre-ville (réglementation, cheminements pour les usagers en direction des commerces et équipements)
- Eviter de renforcer l'urbanisation le long des voies insuffisamment dimensionnées (secteur des coteaux au nord)
- Intensifier le réseau des modes de déplacements doux, en créant des continuités :
 - entre les différents quartiers d'habitat, le centre-ville et les espaces de loisirs
 - le long des berges du Gier (prise en compte du projet de voie verte des confluences)
 - entre le Parc de la Platière et le plateau de Combérigol, via le secteur patrimonial de la Péronnière.



Préserver les éléments de paysage et de patrimoine qui font l'identité de la commune

- Respecter et mettre en valeur la structure paysagère de la commune :

- En préservant les espaces boisés le long des cours d'eau, les vallons encaissés (les Arcs, la Faverge, le Frein) et milieux humides, qui présentent un intérêt pour la biodiversité (continuités écologiques)
- En préservant de toute urbanisation les secteurs de plus fortes pentes et les plus exposés aux vues lointaines
- En améliorant la qualité paysagère des entrées de ville et les abords de l'A47
- En valorisant les abords du Gier et du Dorlay, par des cheminements pédestres et cyclables (voie verte)
- En préservant le plateau agricole d'une urbanisation non maîtrisée

- Préserver l'identité de la commune en prenant en compte son héritage et patrimoine culturel :

- Veiller à mettre en valeur le bâti de faubourg implanté le long de la RD 88, et caractéristique du centre-ville linéaire de La Grand'Croix
- Préserver les quelques bâtiments caractéristiques du 19ème / 20ème siècle encore présents sur le territoire
- Valoriser le site du château de la Péronnière et ses abords, qui concentrent de nombreux témoignages de l'histoire de la commune
- Eviter de faire disparaître les traces supposées de l'aqueduc du Gier par une urbanisation non maîtrisée des coteaux au Nord.

Prendre en compte les risques, les contraintes et les ressources

- Veiller à ne pas développer de programmes d'habitat dans les secteurs les plus exposés aux risques connus (inondation, mouvement de terrain, canalisation gaz)

- Préserver des espaces non constructibles de part et d'autre des cours d'eau

- Maintenir un secteur d'activités économiques le long de l'autoroute, servant d'écran acoustique pour le centre-ville

- Limiter le recours à l'assainissement autonome.





46 rue de la télématique
BP 40801 – 42952 Saint-Etienne CEDEX 1
tél : 04 77 92 84 00 fax : 04 77 92 84 09
mail : epures@epures.com – Web : www.epures.com